

Communauté de Communes
" La Porte Normande "
Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure
Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01

Compte rendu de l'assemblée générale
Séance ordinaire du 28 janvier 2009

L'an deux mil huit et le vingt huit janvier à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 19 janvier 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Boulingrin à Marcilly sur Eure, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents: Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Dominique DAVARD, Raymond GERLITZER, Violaine PAULINE, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Jean-Pierre MOREL, Jean-Pierre DANGOUMAU, Christine LEMONNE, Robin SAULNIER, Gilles VILLEZ, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Marie-Rose SCOTTO DI POMPEO, Daniel LAVIGNE, Ketty REVEL, Josette LEROUX, Isabelle INFROY, Claude BATAIS, Didier DESSAINT Bernard PITETTE, Gérard FAUCHET, Sylvie MALLET, Pierre BAZENET, Jean-Pierre GATINE, Étienne COLLEU, Éric LAINÉ, Claude UGGERI, Jean-Pierre PICHOS, Nicolas BONNARD, Jean LEBLOND, Didier SCHALLER, Claude ROYOUS, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Catherine BERNARD, Michel HERMÉ, Bruno VANCAEYZEELE, Laurence MAILLARD.
 En présence de madame OGER, Conseillère Générale.

Absents représentés par leurs suppléants : Madame Renée BONNARD par monsieur Nicolas BONNARD, René DAMAZ par monsieur POICHOTTE, Jean DUBOIS par monsieur BOURDONNAIS et madame Catherine BERNARD par monsieur Robert SCHOIRFER.

Absents excusés : Monsieur Christophe ENÉE et madame Catherine WAZYLYSZYN,

Absent : M. Gérard DOLLEY.

51 présents, 51 votants jusqu'à 19 heures puis 52 présents et votants.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude UGGERRI.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- 1 - Compte rendu de bureau,
- 2 - Personnel : Ratio pour avancement de grade
- 3 - Tourisme : Demande de subvention, Point Information Communautaire
- 4 - Voirie : Demande de DGE
- 5 - Transports scolaires : tarifs pour communes hors CCPN
- 6 - SPANC : Instruction des documents d'urbanisme et contrôle des travaux neufs
- 7 - SPAC : Tarifs 2009 - Travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement collectif
- 8 - SPAC : Frais de raccordement sur réseaux existants
- 9 - SPAC : Contrôle de conformité des branchements au réseau d'assainissement collectif

10 - SPAC/SPANC : Convention type pour le traitement des matières de vidanges

11 - Commissions

12 - Questions diverses.

Le compte rendu de l'assemblée du 27 novembre 2008 a été adopté à l'unanimité des voix (51).

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant le Pays d'Avre et d'Iton.

Messieurs Delauney et Le Bescond sont élus membres du bureau au Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Seulement pour que cette élection soit valide, ils doivent être délégués titulaires et non suppléants représentant la communauté, de plus, il est nécessaire d'élire un troisième délégué pour être membre du bureau.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité des voix (51) pour l'ajout de cette délibération.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Compte rendu de bureau

La réunion de bureau a préparé l'assemblée de ce jour.

2 - Personnel, proposition de ratio pour avancement de grade

Compte tenu de la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale, les collectivités se doivent de fournir des propositions de ratios d'avancement de grade qui seront soumises au CTP. Auparavant, il revenait au CTP de gérer les avancements au niveau de l'ensemble des collectivités adhérentes. Dorénavant, ce sont les collectivités qui décident si leurs agents peuvent ou non bénéficier de ces avancements.

Les membres du bureau proposent de fixer à 100 % le ratio des avancements de grade, pour l'ensemble des cadres d'emploi de la collectivité.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (51) pour,

↳ De fixer à 100 % le ratio des avancements de grade, pour l'ensemble des cadres d'emploi de la collectivité,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3 - Tourisme : Demande de subvention, Point Information Communautaire

Présentation du projet :

Contexte :

Le territoire de la Communauté de Communes de la Porte Normande est le seul du Pays d'Avre et d'Iton qui ne soit pas doté d'un point d'accueil et d'information structuré à destination de la population locale et touristique.

Pourtant, la Communauté de Communes dispose d'outils d'animation et de développement (service tourisme, PIJ) avec du personnel compétent qui nécessiterait d'être connu du public, et qui permettrait d'organiser l'information. Actuellement, les informations sont accessibles directement au siège administratif de la Communauté de Communes ; le nombre total annuel de visiteurs au siège pour des demandes liées au tourisme et à la jeunesse est aujourd'hui très faible (200 à 300 visites).

C'est la raison pour laquelle, les élus de la Communauté de Communes de la Porte Normande ont souhaité améliorer la lisibilité et l'accessibilité de ces points d'information sur le territoire afin d'en assurer un fonctionnement plus efficient. L'idée d'aménager un lieu spécifique et accessible s'est alors imposée. Néanmoins, ils n'ont pas souhaité s'orienter vers la création d'un office de tourisme, ne disposant pas d'un potentiel touristique suffisant, mais plutôt d'un point d'information regroupant, dans un 1^{er} temps, l'information touristique et l'information Jeunesse.

Objectifs :

Apporter à la population un service d'accueil et d'information identifié,
Mutualiser les moyens en regroupant plusieurs missions d'accueil,
Séparer le siège administratif de la Communauté de Communes et l'accueil de la population touristique et locale.

Descriptif :

Le projet prévoit l'aménagement d'une pièce d'accueil et de 2 bureaux individuels sur une surface totale d'environ 60 m² au sein d'un bâtiment couvrant une surface totale d'environ 120 m² de rez-de-chaussée. Par ailleurs, il est également prévu de faire l'acquisition d'un lot d'équipements mobiliers (ex : banque d'accueil, présentoirs...) et informatiques (ordinateurs qui seront mis à disposition du public pour leur faciliter l'accès aux outils Internet, traitement de texte et tableur).

L'espace d'accueil est idéalement situé à proximité du centre ville de St André de l'Eure, à mi-distance entre la mairie et le siège de la Communauté de Communes, accessible facilement à pied par une allée sécurisée et proposant du stationnement pour les véhicules.

L'espace d'accueil jouxte également un terrain composé d'étangs voué prochainement à se développer touristiquement : aménagement d'une aire de camping-cars et d'une aire de pique-nique, aménagement d'une aire de stationnement, installation de la base VTT de la Communauté de Communes, développement de l'activité pêche.

Trois personnes de la Communauté de Communes viendront occuper ces locaux : la responsable du service tourisme, l'animateur PIJ et une assistante qui sera chargée de l'accueil et de la gestion administrative.

Sur la partie Tourisme, ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale d'organisation de la mission tourisme :

-des structures locales (à l'échelle des Communautés de Communes) chargées de l'accueil, de l'information et de l'animation locale : points d'information touristique au sein des Maisons de services publics (à l'instar de la Communauté de Communes du Pays de Damville ou de la Communauté de Communes du Canton de Breteuil)

-une structure œuvrant sur une zone touristique pertinente (à l'échelle du Pays touristique) chargée de la promotion, de la conception de produits, du développement touristique et de la mise

en réseau des structures locales : projet d'office de tourisme de Pays porté par le Pays d'Accueil Touristique d'Avre et d'Iton.

Localisation : Commune de Saint André

Échéancier : Janvier 2009/Mars 2009 : Réalisation des travaux

Plan de financement :

Principaux postes de dépenses	Coût prévisionnel H.T.
Travaux de réfection/rénovation	10 000 €
Travaux paysagers	5 000 €
Équipements	10 000 €
TOTAL	25 000 €

Principaux postes de recettes	Montants prévisionnel sollicités en €
Conseil Régional	10 000 €
Conseil Général	10 000 €
Communauté de Communes de la Porte Normande	5 000 €
TOTAL	25 000 €

Les membres du bureau proposent de solliciter les conseils régional et général pour l'octroi de subvention.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (51) pour,

- ↳ De solliciter les conseils régional et général pour l'octroi de subvention pour le projet décrit ci-dessus,
- ↳ Dit que les crédits pour ce projet seront inscrits au budget primitif 2009,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de monsieur BOREGGIO à 19 heures

52 présents et votants

4 - Voirie : Demande de DGE

Dans le cadre de sa compétence voirie, la Communauté de Communes a déposé, avant le 31 décembre 2008, un dossier de demande de subvention au titre de la DGE.

Les travaux retenus pour cette demande sont ceux pour lesquels nous étions en possession des études faites par la DDE et qui pouvaient en bénéficier :

Champigny la Futelaye	VC8
Garencières	VC135
Garencières	VC24

Saint André de l'Eure	VC507
Garencières	VC24
Chavigny Bailleul	VC21
Chavigny Bailleul	VC21
Quessigny	VC25
Grossoeuvre	VC195
Coudres	VC32
Marcilly sur Eure	VC700

Travaux subventionnables :	Montant H.T.	469 781,25
Honoraires, divers et imprévus	Montant H.T.	11 000,00
Travaux non subventionnables :	montant H.T.	415 504,00
	H.T.	896 285,25
	T.V.A.	175 671,91
	T.T.C.	1 071 957,16

Plan de financement :

Total dépense T.T.C.:	1 071 957,16
Subvention DGE (30% sur le H.T.) :	144 234,38
Coût supporté par Communauté de Communes de la PORTE Normande :	927 722,78

Les membres du bureau proposent de solliciter la DGE pour les travaux de voirie tels que présentés ci-dessus.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour,

- ↳ De solliciter l'octroi d'une Dotation Globale d'Équipement pour les projet décrits ci-dessus,
- ↳ Dit que les crédits pour ce projet seront inscrits au budget primitif 2009,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Madame Coulong demande comment va être financé le solde restant à charge de la CCPN.

Monsieur Douard explique que pour l'instant c'est un prévisionnel et que ce sera vu pour le budget après les réponses que les communes feront concernant les travaux qu'elles souhaitent faire.

Monsieur Masson demande ce qui est prévu, pour les communes qui souhaitent avancer plus vite et est-ce que l'on va les bloquer pendant 6 ans.

Monsieur Douard répond qu'en 2009, ne seront pas faits de travaux neufs dans les communes qui n'ont pas fait d'étude l'année précédente.

Une tournée des communes sera effectuée pour planifier les travaux comme cela était au sein du syndicat.

Monsieur Gerlitzer demande qui paie les relevés topographiques.

Le sujet a été vu avec les services de la préfecture, et monsieur Douard rapporte que les relevés topo restent à la charge des communes.

5 - Transports scolaires : tarif 2009 pour les communes hors CCPN

Au mois de mars 2008, les tarifs des transports scolaires ont augmenté de 1,74 %, et une autre augmentation a eu lieu au 1^{er} septembre 2008 de 4,41 % soit une réévaluation pour l'année 2008 de 6,15 %.

Aussi, Les membres du bureau proposent une augmentation, pour les communes hors communauté de 6.15 % pour l'année 2009, de ce fait le tarif passerait de 7.61€/hab à 8.08€ arrondi à 8,10€ et de 50.72€ par enfant pour la commune de Saint Luc à 53.84€ arrondi à 53,85€.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

↳ De fixer l'augmentation des participations communales des communes hors CCPN à 6,15 %, soit 8,10€ par habitant pour l'année 2009 et 53,85€ par enfant pour la commune de Saint Luc.

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 - SPANC - Instruction des documents d'urbanisme et contrôle des travaux neufs

Dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme et de contrôle des travaux neufs, la redevance actuellement facturée aux usagers est de 167 € par dossier.

Toutefois, afin d'ouvrir un dossier de facturation dès la phase d'instruction des documents d'urbanisme et d'assurer un meilleur suivi, il convient de fractionner cette redevance selon les 2 étapes suivantes :

1 - Phase instruction / conception contenant l'instruction des CU, PC et le contrôle technique de conception des installations neuves,

2 - Phase réalisation contenant le contrôle d'implantation et d'exécution d'une installation neuve

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

↳ De fixer à 70 € par parcelle, la redevance relative à la phase d'instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire et contrôle technique de conception des installations neuves,

↳ De fixer à 97 € par parcelle, la redevance relative au contrôle d'implantation et d'exécution d'une installation neuve.

↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7 - SPAC : Tarifs 2009 - travaux de raccordements aux réseaux d'assainissement collectif

En tant que maître d'ouvrage des réseaux d'assainissement collectif, la Communauté de Communes La Porte Normande fait réaliser la partie publique des branchements lors de travaux de raccordement aux réseaux collectifs existants.

Conformément au règlement du service public de l'assainissement collectif, toute installation d'un branchement par le service de l'assainissement donne lieu au paiement par le demandeur du coût du branchement au vu d'un devis établi par le service de l'assainissement.

Ce devis sera établi sur la base du coût réel des travaux, selon les prix unitaires définis par le bordereau des prix 2009 annexé à la présente délibération, et majoré de 10 % pour frais d'études.

Les membres du bureau ont demandé que les frais de gestion soient forfaitaires en non proportionnels, le temps passé sur les dossiers étant identique.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

↳ L'approbation du bordereau des prix 2009 pour la réalisation de la partie publique des branchements d'assainissement

↳ L'application d'une majoration forfaitaire pour frais d'étude de 70€ HT.

↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8 - SPAC : Participation aux frais de raccordement sur réseau neuf

Au mois de novembre, la délibération concernant les frais de raccordement facturés aux usagers, sur extension de réseau, n'a pas été proposée, les élus n'étaient pas d'accord pour faire un prix unique.

Monsieur Gerlitzer rapporte que la commission souhaite que ce soit un tarif unique car il y a beaucoup de différence selon les communes et les subventions qui sont ou non perçues. Cela peut varier de 300€ à 1 600€ par branchement.

Pour la collectivité, l'extension de réseau est à faire et se sont plus de branchements.

Les membres du bureau retiennent 300€ pour tout branchement sur extension de réseau.

Conformément à l'article L1331-2 de la loi 2001-398 du 09 mai 2001, la communauté de communes LA PORTE NORMANDE peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public lors de la création d'un nouveau réseau d'assainissement collectif.

A ce titre, la commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, décide :

↳ De fixer le montant de la participation aux frais de branchement au coût réel des travaux de la partie publique des branchements

- ↳ D'appliquer un montant plafond maximum de 300 € pour cette participation
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9 - Contrôle de conformité des branchements au réseau d'assainissement collectif

Les usagers du service d'assainissement collectif peuvent demander à la Communauté de Communes La porte Normande la réalisation d'un contrôle de conformité de leur branchement et de leurs installations intérieures. Ces contrôles peuvent notamment être demandés lors de la cession d'immeubles ou lors de dysfonctionnements sur la partie privée du branchement.

Conformément au règlement du service de l'assainissement collectif, les contrôles sont effectués par le service assainissement collectif ou toute personne dûment mandatée pour cette mission. Les contrôles sont réalisés aux frais de l'usager (propriétaire, vendeur ou acquéreur, industriel). Les résultats du contrôle sont transmis à l'usager sous forme d'un rapport de visite.

Pour l'année 2009, le tarif pour le contrôle de conformité d'un branchement est fixé à 100 € HT.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

- ↳ L'approbation, du tarif 2009, pour le contrôle de conformité d'un branchement au réseau d'assainissement collectif.
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

10 - SPANC : Convention type pour le traitement des matières de vidange

Dans le cadre de la collecte des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectives du territoire de La porte Normande, des entreprises spécialisées souhaitent pouvoir déverser les effluents recueillis à la station de traitement des eaux usées de LA COUTURE BOUSSEY. Il est donc proposé d'approuver une convention type à établir pour chaque société de vidange.

Chaque convention tripartite sera établie entre la Communauté de Communes La porte Normande, la société Véolia Eau, actuellement en charge de l'exploitation de la station, et la Société demanderesse.

Les conventions particulières stipuleront :

- le volume autorisé par jour,
- les limitations au déversement en cas de difficulté de la station
- les conditions de prélèvement d'échantillon d'analyse de contrôle
- les modalités de déversement dans la station ainsi que la tarification et la facturation.
- la responsabilité de l'entreprise autorisée avec obligation d'avoir un contrat d'assurances de responsabilité civile
- les clauses de dénonciation de la convention individuelle, ainsi que la date d'entrée en vigueur de celle-ci.

Le montant de la redevance est fixé à 17 € HT / m³. La redevance sera versée par l'entreprise de vidange à la communauté de communes La porte Normande.

Seules les matières de vidange collectées dans le périmètre de la communauté de communes seront autorisées à être traitées sur la station d'épuration de la Couture Boussey.

Monsieur ROYOUX demande quels sont les risques, pour les entreprises qui déversent dans les champs ? Monsieur Gerlitzer répond que la responsabilité fait partie du domaine de la DASS et de la police de l'eau. Normalement, les agriculteurs qui déversent dans les champs doivent avoir un plan d'épandage qui est déposé en préfecture.

Monsieur Gerlitzer précise qu'il ne peut pas y avoir plus de 5 % de matière de vidange que celles déjà traitées.

Monsieur Lavigne pense que l'on ne sera pas débordé, il n'y aura pas beaucoup d'entreprises qui seront intéressées.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (52) pour

- ↳ D'approuver la convention type pour le traitement des matières de vidange établie entre la Communauté de Communes La porte Normande, la société Véolia Eau actuellement en charge de l'exploitation de la station, et les sociétés demanderesses.
- ↳ D'accepter le tarif de la redevance à raison de 17 € HT par m³ déversé,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les sociétés demanderesses.

11 - Élections au Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton

Messieurs Delauney et Le Bescond sont élus membres du bureau au Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, seulement, pour que cette élection soit valide, ils doivent être délégués titulaires et non suppléants représentant la communauté.

De plus, il est nécessaire d'élire un troisième membre pour le bureau du pays.

Madame Coulong dit que l'assemblée ayant voté pour élire les délégués et les suppléants, cela veut dire qu'il faut recommencer le vote.

Monsieur Delauney explique que les membres du bureau au Pays sont les présidents et vice présidents des communautés de communes qui y siègent.

Monsieur CONFAIS propose de devenir suppléant et monsieur MOREL se désiste. Aussi, un poste de suppléant devient vacant.

Le conseil communautaire, après en avoir vivement délibéré, décide à 47 Voix pour

- ↳ De nommer Monsieur Confais suppléant
- ↳ D'entériner le désistement de monsieur Morel
- ↳ De nommer Messieurs Delauney et Le Bescond titulaires
- ↳ Monsieur COCHON comme troisième membre pour le bureau du Pays
- ↳ Monsieur COLLEU, nouveau suppléant
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

II - COMMISSIONS

➤ **Tourisme - Animation**

➤ **Tourisme**

LES CIRCUITS DE RANDONNEES

Le marché public « réservé » concernant l'état des lieux et le balisage des circuits de randonnées, mis en ligne au début du mois de décembre n'a pas attiré grand nombre d'entreprises puisqu'à ce jour, sur 14 qui ont retiré le dossier, aucune n'a répondu.

Après interrogation de notre part, il s'avère que celles-ci n'étaient pas des entreprises « adaptées » mais des cabinets d'études et des entreprises ouvertes.

Aussi, a-t-il été décidé d'ouvrir le marché public à toutes les entreprises à compter du 22 janvier à 16h et ce jusqu'au 6 février.

Le marché n'étant plus réservé, nous espérons, par cette nouvelle démarche, collecter des offres et commencer les travaux courant février, comme la commission l'avait envisagé.

Le Point Information Communautaire (le P.I.C)

Créer l'identification graphique du Point Information Communautaire ...

Jérémi TOMCZYK, en charge de ce travail, a présenté des ébauches sur le sujet aux membres de la commission.

En tenant compte des avis émis, Jérémi fera de nouvelles propositions lors de la prochaine réunion.

LA GESTION DU MINIBUS

Un problème récurant qui revient à chaque réunion du personnel. Qui fait quoi ?...

Jérémi TOMCZYK avait été désigné pour prendre en charge la tâche de gestion mais de façon informelle, absence de règlement, pas de contrat de prêt...

Manque de rigueur de la part des emprunteurs ... non respect des horaires de retour, plein d'essence non fait ... état de saleté du véhicule...absence de vérification de l'état du retour...

- 1) - Les membres de la commission en séance ont examiné une ébauche de règlement et de contrat qui sera proposée au bureau afin de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les utilisateurs internes et extérieurs seront concernés.

- 2) - Il sera également proposé que ce soit le P.I.C., structure sous le couvert de commission, qui gère le minibus.
- 3) - Il a été évoqué la remise en état extérieur du véhicule (suppression des publicités dont certaines sont erronées) et qu'il retrouve sa couleur initiale.
(Blanc) permettrait un contrôle visuel plus facile (détection des rayures ou des bosses).

La porte
NORMANDE



Communauté
de Communes

Commission
"Tourisme & Animation"

Concept. Musique à l'Ecole Elémentaire



Stages - Visites-Ateliers - auditions 1er trimestre 2009

du 2 au 6 février -

A l'Ecole du Château à Saint-André-

Organisé par l'Education Nationale

« Les Enseignants des écoles élémentaires et la musique » - Stage de Niveau 2
animé par les Conseiller Pédagogique Musique de l'E.N.

et la participation des Intervenantes Musique de la CCPN suivant disponibilités.

Les 9,10,13,16 et 19 février –

Au Musée des Instruments à Vent de La Couture-Boussey

Organisées par la CCPN en partenariat avec le Musée

Visites-Ateliers pour 260 élèves des classes de C.E. 1 –

*Les écoles de BOIS-LE-ROY, COUDRES, SAINT-ANDRE, PREY, FRESNEY,
LA COUTURE-BOUSSEY, MARCILLY-SUR-EURE, GARENNES-SUR-EURE
CROTH*

Animées par Elisabeth GILBERT

Médiatrice culturelle du Musée

Michel LE BESCOND

pour la présentation de la clarinette et du saxophone

Le Vendredi 13 mars

A la salle polyvalente de La Couture-Boussey

En partenariat avec l'Opéra de Rouen, le Musée des Instruments et la CCPN

Intervention de 12 musiciens (bois et cuivre)

Tournée pédagogique « autour des vents » LA CUISINE DU CHEF –

La Flûte enchantée de W.A. MOZART

300 élèves des classes de CM1 et CM2 seront concernés



Commission
"Tourisme & Animation"

Les bibliothèques s'animent ...

Le 19 janvier à la bibliothèque de CHAVIGNY-BAILLEUL
S'est tenue la Présentation des romans de l'année 2008

((voir compte-rendu au verso)
signé Brigitte BOULANGE

⇒ **Samedi 7 février : le Cambodge**
Exposition : A la découverte du Cambodge, le pays du sourire.
Le 7 Février 2009 à la salle communale «E.Rayer» à Grossœuvre.
Exposition de photos et peinture. A 20h30, présentation du Cambodge par Christine Le Bonté, Docteur en sciences économiques, auteur du « Cambodge contemporain » aux Ed. L'Harmattan.
Un diaporama composé de plus d'une centaine de photos sur les différents aspects de la société cambodgienne contemporaine.
A l'issue de la soirée, une dégustation de thé et confiseries asiatiques sera proposée. Entrée libre et gratuite.
L'exposition photos sera ensuite présentée à la bibliothèque de Grossœuvre du 9 Février au 7 mars.

⇒ **Rencontre avec un auteur BD** :
Pendant les vacances de février, dans le cadre d'un concours BD lancé par le secteur ados de La Porte Normande, nous allons recevoir à la médiathèque de Saint André de l'Eure un auteur de bande dessinée. Il viendra présenter aux jeunes le métier de dessinateur et les initier aux techniques de dessin, méthode d'encrage, de couleurs, etc... Il répondra aux questions sur son travail, il en démontrera les mécanismes et justifiera un savoir-faire, fruit d'un long labeur fait d'ébauches successives. Un auteur/illustrateur qui sait transmettre sa passion suscite aussi des vocations.

⇒ **Du 9 au 14 mars : Le Printemps des poètes**

Depuis quatre ans, le Conseil Général de l'Eure organise avec succès « Place à la Poésie », manifestation de valorisation et de sensibilisation à l'art poétique qui s'inscrit dans l'opération nationale du Printemps des Poètes. Organisée en partenariat avec le Théâtre Ephéméride, cette manifestation se déroulera du 9 au 14 mars 2009 et aura pour thème « En rires ».



Cinq bibliothèques de la Communauté de Communes recevront les comédiens et organiseront en parallèle d'autres animations.

- ⇒ **Février-mars** : ateliers d'écriture avec les enfants du péri-scolaire à la bibliothèque de Grossœuvre.
- ⇒ **Du 9 au 14 mars** : expositions des poèmes écrits par les enfants des écoles dans les bibliothèques de Marcilly sur Eure, Chavigny-Bailleul, Bois le Roy, Grossœuvre et St André de l'Eure.
- ⇒ **Du 9 au 14 mars** : arbre à poèmes à la médiathèque de St André de l'Eure.
- ⇒ **Du 9 au 14** : Brigades d'Interventions Poétiques (BIP) dans les écoles de Saint André de l'Eure, Coudres et Lignerolles.
- ⇒ **Mercredi 11 mars** : atelier d'écriture à la médiathèque de Saint André de l'Eure de 9h à 12h.
- ⇒ **Mercredi 11 mars** : clique poétique (comédiens) à la médiathèque de Saint André de l'Eure de 15h à 17h.
- ⇒ **Jeudi 12 mars** : récital, chanteur et pianiste (textes de Jacques Prévert) à 18H30 à la bibliothèque de Marcilly-sur-Eure.
- ⇒ **Jeudi 12 mars** : rencontre avec les poètes Guy Allix et Christophe Dauphin à 18H30 à la bibliothèque de Chavigny-Bailleul.
- ⇒ **Samedi 14 mars** : lecture de poèmes dans l'après-midi à la médiathèque de Saint André de l'Eure.
- ⇒ **Samedi 14 mars** : clique poétique (comédiens) à la bibliothèque de Grossœuvre de 15h à 17h.
- ⇒ **Samedi 14 mars** : clique poétique (comédiens) à la bibliothèque de Bois le Roy de 10h30 à 12h30.

Compte-rendu de la présentation des romans de l'année 2008

Le 19 Janvier 2009 à la bibliothèque de Chavigny-Bailleul 18h – 20h

Intervenants :

- Isabelle Hernoux, Pauline Laurelli, Catherine Dupré, bibliothécaires BDP.
- Brigitte Boulangé, coordinatrice des bibliothèques de la CCPN.

Publics présents :

- bibliothèque de Bois-Le-Roy, Grosseoeuvre, Marcilly-sur-Eure, Chavigny-Bailleul, Saint André de l'Eure, Damville, Cond é/s/Iton, Cierrey, le Vieil Evreux (environ 25 personnes).

Objectifs : Découvrir un choix de romans adultes pour conseiller les lecteurs, faire des acquisitions et ou des animations, partager le plaisir de la lecture.

Les livres étaient présentés en six thèmes :

- Romans historiques
- Romans autour de l'amitié
- Romans autour de la famille
- Romans autour du deuil et de la mort
- Romans biographiques
- Portraits de société

Chaque livre a été présenté de façon résumée, avec parfois lecture d'un extrait. Les participants ont émis leurs avis et sentiments, l'échange fut très riche.

➤ Association du Pays d'accueil Touristique d'Avre, d'Eure et d'Iton

✓ Brigade verte

L'effectif annuel de 4 personnes est ramené à 2 plus un saisonnier si nécessaire, pour 500 kms de chemins. Il est prévu 2 passages. Le matériel sera remisé au lycée agricole de Chambray pour un loyer de 350€.

Après licenciement du chef d'équipe, l'association vient de recevoir une convocation au tribunal des Prudhommes.

✓ Rapport financier et budget prévisionnel 2009

Le rapport financier de l'association a été présenté aux membres qui les ont approuvé. L'adhésion sera de 0.95€ par habitant en 2009.

✓ Mission d'Accueil du Pays touristique : changement d'adresse

La mission quitte la rue du Canon pour être hébergée par la communauté de commune de Verneuil au 129 de la Place de la Madeleine.

✓ Taxe de séjour

La communauté de Verneuil met en place la taxe de séjour pour 2010. La taxe sera de 0.70€ par lit, par nuit d'hébergement par personne.

Madame Coulong souligne que ce devrait être environ 500 mille € de recettes pour la collectivité.

✓ Modification des statuts

L'assemblée a voté la modification des statuts.

✓ Voie verte sur Verneuil sur Avre

Des difficultés ont été rencontrées avec la commune de Pullay.

✓ Site Internet

L'assemblée a adopté la page d'accueil du site qui pourrait être opérationnel à compter du 1^{er} mars.

✓ Assemblée générale

La prochaine assemblée générale aura lieu le 10 mars prochain à Center Parc.

➤ **Syndicat de la Voie Verte (SIVVEA)**

Madame Coulong, vice présidente du syndicat rend compte de la réunion qui s'est tenue le 26 janvier à Ezy sur Eure, en présence de madame Oger, pour le conseil général.

L'ordre du jour était la présentation de l'avant projet de réalisation par le cabinet OSMOSE et EAD. Celui-ci est en 7 parties, un par commune, comportant des tranches fermes et des tranches conditionnelles.

Les communes doivent se prononcer rapidement sur le projet.

La commission d'appel d'offres doit se réunir en juillet 2009, afin que les travaux puissent débuter en septembre avec une fin de travaux en juin 2010.

Un point a été fait avec les communes sur les délibérations concernant les rétrocessions au conseil général de l'Eure.

Madame Coulong rappelle que les travaux sont supportés à 100 % par le conseil général de l'Eure. L'entretien et les animations restants à la charge du syndicat.

Cette année, pour la fête de la voie verte, il n'y aura pas de grandes animations puisque la voie ne sera pas terminée mais de petites animations qui auront lieu entre Croth et Ezy. Madame Coulong, en charge de la partie animation du syndicat, est en recherche d'idées, elles sont toutes bienvenues.

➤ Développement économique

➤ Z.A.E. de Prey

✓ Atelier

Pour l'atelier en construction, le planning est tenu, on commence les cloisons intérieures et le bâtiment est clos, portes et fenêtres posées.

Nous sommes en attente des notaires, pour les compromis de ventes des terrains de la ZAE.
4 entreprises qui achètent des terrains

➤ Z.A.E. de Saint André de l'Eure

Nous attendons toujours des nouvelles du propriétaire des terrains près de la zone de Saint André.

Monsieur Masson n'a pas de nouvelle non plus.

Monsieur Davard pense lui rendre visite pour avoir une réponse.

➤ SPAC

➤ Saint André

✓ Le chantier de la STEP a débuté. La terre végétale est décapée, les fossés seront faits plus tard.

✓ Assurance dommage ouvrage

Une consultation avait été lancée pour une assurance Dommage Ouvrage. Une seule entreprise a répondu et compte tenu de ce qu'elle ne couvrirait pas :

- LISTE DES EXCLUSIONS**
- sont exclus les dommages atteignant les réseaux, les voiries et les dispositifs de jonction entre ouvrages, causés par le tassement,
 - sont exclus les dommages atteignant l'ouvrage et provenant du tassement,
 - sont exclus les désordres d'étanchéité affectant les bassins et réservoirs, lorsque ceux-ci ne résultent pas d'un dommage affectant le gros œuvre,
 - est exclue la filière eau (épandage et infiltration)
 - est exclue la serre de séchage,
 - sont exclus les dommages trouvant leur origine dans un vice ou défaut de montage des équipements spéciaux

Et vu les tarifs appliqués :

- TARIFICATION**
- Le taux applicable à l'opération est de 1.19 % € HT soit 1.30 % € TTC
 - Sur la base de 5 190 413 € TTC, la cotisation **prévisionnelle** s'élève donc à **67 325 € TTC**.
- Son montant sera régularisé sur le montant définitif TTC** dans le mois qui suit l'arrêt des comptes définitifs.

Les membres de la commission, suivis des membres du bureau ont décidé de ne pas prendre d'assurances dommage ouvrage. Les entreprises ayant une garantie décennale.

➤ Station d'épuration de La Couture Boussey - Procédure judiciaire

- ✓ L'expert est venu ce jour pour les dysfonctionnements à voir et revient demain, le 29 janvier.
- ✓ Procédure judiciaire

L'entreprise Stéreau a pris rendez-vous le vendredi pour le mardi matin afin de faire le point sur les travaux à réaliser pour la levée des réserves.

- ✓ Boussey
- Compte tenu des intempéries la réception des travaux sera repoussée de 15 jours.

➤ **SPANC**

➤ Bilan de la première tranche de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les entreprises Normand Vert et Bertin ont terminé le programme de réhabilitation de la première tranche (étude 2007 - travaux 2008). Celle-ci a concerné 24 installations réparties sur l'ensemble du territoire communautaire.

- Le coût estimé des travaux, suite à l'étude de l'avant-projet et le coût réel de ceux-ci. Ces coûts étant très proches l'un de l'autre, les usagers n'ont pas eu de mauvaise surprise.
- Le coût à la charge des usagers. En moyenne, la participation de ces derniers s'élève à 3 000 € (y compris les frais d'études et d'huissier).

Pour le prochain programme permettant la réhabilitation de 25 installations, une dizaine d'usagers s'est manifestée. Un appel aux volontaires sera donc réalisé :

- par le biais de la prochaine gazette de la CCPN,
- et par un courrier adressé aux usagers, dont l'installation est située en classe E (information disponible dans le système d'information géographique de la CCPN).

➤ Recouvrement de la redevance du contrôle du neuf par Véolia.

Depuis la création du SPANC en 2002, Véolia assure le contrôle des installations neuves, dans le cadre de marchés successifs.

Bilan des contrôles du neuf réalisés

Année	Nombre de contrôles réalisés
2003	15
2004	18
2005	29
2006	20
2007	31
2008	81
Année non précisée	14
TOTAL	208

Outre le contrôle, la prestation contient la facturation aux usagers.

Cadre contractuel

Le contrôle des installations neuves donne lieu à une **redevance facturée une fois le service rendu**.

Cette prestation n'a pas été réalisée au fur et à mesure de la prestation, malgré nos nombreuses relances (réunions et courriers).

Par ailleurs, aucune pénalité n'a été prévue au marché, en cas de non exécution de la prestation.

Motif évoqué par Véolia : leur logiciel de facturation ne permet pas d'éditer moins de 100 factures à la fois.

Montant des factures réglées à Véolia par la CCPN

- Exercices 2003 à 2006 : 13 757.20 € TTC
- Exercices 2007 à 2008 : 0 €, afin d'obliger Véolia à honorer la prestation.

Actions de la CCPN à l'encontre de Véolia

- retour des factures à Véolia pour prestation non réalisée,
- négociation à prévoir dans les plus brefs délais, pour que Véolia prenne en charge le montant des impayés. A ce jour, ce montant n'est pas connu, puisque la date limite de recouvrement a été fixée au 12.01.2009.

Cette situation génère, à juste titre, des interrogations et un mécontentement de la part des usagers.

➤ Action Sociale - Enfance Jeunesse

➤ Actuellement la commission travaille sur un gros chantier : la préparation du budget 2009.

Aussi, monsieur Boreggio fait le bilan de l'année 2008 :

✓ La communauté de communes a repris le centre péri scolaire de Prey, il y a eu l'ouverture du centre de Croth, le mercredi et des activités pour les ados en août.
En règle générale, les centres ont connu de grosses fréquentations l'été dernier.

En 2008, ce sont 2 200 enfants qui ont été accueillis, ce qui représente 290 000 heures. Il y a une augmentation annuelle de plus de 30 mille heures.

✓ La commission a regardé les conventions passées avec les communes, elles vont être réécrites et seront re-signées avec les communes. Ensuite, elles seront revues lors de modifications ou lors des renouvellements de mandats.

✓ Il y a une réunion, le 5 février, à Champigny, pour les CCAS. Le but n'est pas de donner la compétence à la CCPN mais une rencontre pour des échanges, il n'y aura jamais compétence dans ce domaine.

➤ Logement - Urbanisme - Handicap

➤ Handicap

✓ En ce qui concerne les mises aux normes des bâtiments communaux, ces derniers sont classés en 4^{ème} catégorie ou 5^{ème} catégorie.

Pour les écoles, les maternelles doivent être en rez-de-chaussée, mais les primaires peuvent être à l'étage. S'il y a moins de 100 enfants, l'école est classée en 5^{ème} catégorie, il n'y a pas obligation de diagnostic.

Sont classées en 4^{ème} catégorie, les salles des fêtes et mairies contenant plus de 50 personnes.

L'ensemble des prestations doit pouvoir être fourni dans une partie du bâtiment, accessible aux personnes handicapées, avant le 1^{er} janvier 2015.

✓ Pour la 5^{ème} catégorie, en cas d'impossibilité, les dérogations sont possibles, dans le cadre d'un service public, s'il y a substitution.

Pour les constructions neuves ou immeubles changeant de destination, ils doivent être aux normes handicap.

Tous les logements neufs destinés à la location doivent être aux normes. Des dérogations sont possibles, sous réserve de l'accord du Préfet mais c'est très encadré.

✓ Le guide technique n'est toujours pas paru.

✓ Une réunion de la commission Handicap, qui est complète, aura lieu courant février.

➤ Voirie

➤ La commission voirie a constitué une commission travail qui est composée de délégués de secteur.

Il y a six secteurs, donc 6 délégués :

- 1) Serez, Épieds, La Couture Bousseley et Garennes sur Eure : Monsieur Lami de la Couture
- 2) Bretagnolles, Foucrainville et Quessigny : Mademoiselle Guesnet de Quessigny
- 3) Saint Germain de Fresney, Garencières, Grossœuvre, Prey et Fresney : Monsieur Uggerri de Grossœuvre
- 4) La Forêt du Parc, Jumelles, Les Authieux et Saint André : Monsieur Bernard de Saint André
- 5) Chavigny Bailleul, Coudres, Lignerolles et Champigny la Futelaye : Monsieur Saulnier de Champigny
- 6) L'habit, Bois Le Roy, Croth et Marcilly sur Eure : Monsieur Morel de Bois le Roy.

Ce groupe de travail a vu le règlement qui sera proposé à la commission et au bureau puis au vote de l'assemblée afin de pouvoir ensuite faire une modification des statuts de la communauté.

De plus, il a commencé à examiner le budget.

➤ O.M.

➤ Tri sélectif

Monsieur Confais signale qu'il y a des problèmes dans la caractérisation du tri sélectif, la communication est nécessaire. Un rendez-vous sera pris avec la commune de St André, pour les immeubles, là où le tri est le moins bien fait.

➤ Bacs OM

Pour Monsieur Confais, il n'y a pas de problème avec le nouveau fonctionnement pour les bacs OM.

Surtout, si les communes ont de nouvelles constructions, il faut sensibiliser les gens pour que les demandes soient faites dans les temps.

Nous regroupons les commandes et ensuite il y a 6 semaines de délai.

III - Questions diverses

➤ Contrat d'assurances

Monsieur Delauney explique que la collectivité a fait faire un audit pour les contrats d'assurances et qu'un appel à concurrence a été lancé. Aussi, depuis le premier janvier nous avons quatre contrats différents au lieu de Groupama avec une économie de 7 000€ environ.

Ainsi, il est proposé aux communes un audit groupé, pour une économie d'échelle, laissant, bien entendu, la liberté totale aux communes du lancement éventuelle d'une consultation et du choix de leur futur assureur.

➤ **Défibrillateur**

Monsieur Royoux explique qu'il est possible d'acheter un défibrillateur pour un montant de 1 632€ s'il était fait un groupement d'acheteurs.

➤ **Information sur les contrats passés dans le cadre de la délégation de signature du Président :**

Conventions et contrats

Suivi des signatures du Président du 16/12/2008 au 16/01/2009

Service CCPN	Date de signature	Objet du contrat / de la convention	Nature du document (Marché Public -MP- / Avenant / Convention / Contrat)	Tiers signataire	Date d'effet	Durée	Date de fin	Engagement financier		Observations (préciser notamment si l'engagement financier correspond à la durée du contrat ou non)
								€ HT	€ TTC	
Marchés publics	17/12/2008	Location véhicule C3 Service Voirie	Contrat	Groupe Crédirpar	01/01/09		31/07/10	271,71 €	324,96 €	Engagement mensuel
Marchés publics	16/12/2008	Prestations d'assurances – Lot 1 : Dommages aux biens	MP	Groupama Centre Manche	01/01/09	1 an renouvelable 3 fois	31/12/09	2 582,00 €	2 814,38 €	Engagement annuel
Marchés publics	16/12/2008	Prestations d'assurances – Lot 2 : Flotte automobile	MP	SMACL	01/01/09	1 an renouvelable 3 fois	31/12/09	1 007,98 €	1 229,04 €	Engagement annuel
Marchés publics	16/12/2008	Prestations d'assurances – Lot 3 : Responsabilité Civile	MP	GTA – Covéa	01/01/09	1 an renouvelable 3 fois	31/12/09	1 711,50 €	1 865,54 €	Engagement annuel
Marchés publics	16/12/2008	Prestations d'assurances – Lot 4 : Protection Juridique	MP	Cabinet Sarre et Moselle	01/01/09	1 an renouvelable 3 fois	31/12/09	1 105,19 €	1 209,62 €	Engagement annuel
Marchés publics	22/12/2008	Réalisation des travaux de branchements aux réseaux d'assainissement, la mise à niveau et le renouvellement de tampons d'assainissement sur le territoire de la CCPN	MP	Sogéa	01/01/09	1 an renouvelable 2 fois	31/12/09	Montant minimum annuel : 10 000,00 € HT Montant maximum annuel : 40 000,00 € HT		Bons de commandes successifs au fur et à mesure des besoins

Marchés publics	29/12/2008	Marché de prestations de service relatif à la collecte et au traitement des eaux usées sur le périmètre des communes de Saint André de l'Eure, La Couture Bousse, Prey, Croth, Coudres et Les Authieux	MP	Véolia Eau	01/01/09	TF : 5 ans TC : 5 ans	TF : 31/12/2014 TC : 31/12/2019	Tranche ferme : 920 HT 235,95 € Tranche condi. : 937 HT 212,24 €	Tranche ferme : 1 100 602,10 € Tranche condi. : 1 120 905,80 €	Engagement pour la TF
-----------------	------------	--	----	------------	----------	--------------------------	--	---	---	-----------------------

Fin de la séance à 20 H 15